

Demande de localisation d'activité ou d'accord des comités régionaux de gestion de l'espace aérien

Arrêté du 03/12/2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans équipage à bord (TREA2017575A)

1. Demandeur

Le demandeur est une personne physique :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Le demandeur est une personne morale :

Dénomination sociale :

Nom commercial :

Pour une association affiliée, nom de la fédération et n° d'affiliation :

Contact général :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone portable :

Courriel :

2. Objet de la demande

☐ Demande de localisation d'activité (aéromodélisme) : renseigner le volet A

☐ Demande d'accord des comités de gestion de l'espace aérien (exploitations autres que celles relevant de la catégorie ouverte ou que celles pratiquées au sein d'associations d'aéromodélisme) : renseigner le volet B

3. Environnement aérien de l'activité concernée

Évolutions à l'intérieur d'un espace aérien contrôlé : ☐ Oui ☐ Non

Si oui : Identification de l'espace aérien concerné :

Évolutions au voisinage ou dans l'emprise d'un aéroport : ☐ Oui ☐ Non

Si oui : Nom de l'aéroport :

Localisation des évolutions vis-à-vis de l'aéroport : Radial (°) : Distance (NM) :

Évolutions à l'intérieur d'une zone réglementée, dangereuse ou interdite : ☐ Oui ☐ Non

Si oui : Identification de la zone concernée :

4. Engagement du demandeur

« Je certifie l'exactitude des renseignements figurant dans la présente demande. »

A :

Le :

Nom : Prénom :

Qualité (personnes morales) :

Consulter la notice d'information relative à ce formulaire.

Le formulaire doit être adressé à la direction de la sécurité de l'Aviation civile interrégionale (DSAC-IR) territorialement compétente.

Pour obtenir les coordonnées des DSAC-IR et plus d'informations sur les aéronefs circulant sans équipage à bord, consulter le site de la direction générale de l'Aviation civile : <https://www.ecologie.gouv.fr/associations-daeromodelisme> ou

<https://www.ecologie.gouv.fr/exploitation-drones-en-categorie-specifique>

Volet A – Demande de localisation d'activité (aéromodélisme)

1. Nature de la demande

☐ Création ☐ Renouvellement ☐ Modification ☐ Suppression

En cas de modification ou suppression, référence de la publication de la localisation à l'AIP ENR 5.5 :

2. Description du lieu de l'activité

Commune : Code Postal :

Latitude : ☐ + (nord) ☐ - (sud) ,

Longitude : ☐ + (est) ☐ - (ouest) ,

Hauteur maximale d'évolution demandée [ASFC] : m

3. Périodes d'activité

▪ Jours et plages horaires diurnes souhaités (*heures locales au format 24h*) :

▪ Activités nocturnes envisagées : ☐

▪ Date souhaitée de la mise en œuvre de l'activité :

4. Argumentaire à l'appui de la demande

Volet B

Demande d'accord des comités régionaux de gestion de l'espace aérien

1. Nature de la demande

☐ Activité permanente **Objet de l'activité :**

☐ Activité non permanente nécessitant une hauteur de vol supérieure ou égale à 120 mètres par rapport à la surface ou à 15 mètres au-dessus de l'obstacle artificiel de plus de 105 mètres de hauteur le plus élevé dans un rayon horizontal de 50 mètres (Rappel : pour ce type d'activité, il est également nécessaire d'obtenir une autorisation d'exploitation au titre de l'article 12 du règlement (UE) 2019/947 – voir https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_categorie_Specifique_0.pdf)

▪ N° d'enregistrement d'exploitant européen d'UAS :

▪ Pour les hauteurs de vol supérieures à 120 mètres, justification du besoin :

2. Description du lieu de l'activité

☐ **Volume cylindrique**

centre : Latitude : ☐ + (nord) ☐ - (sud) ,

rayon : m **hauteur :** m

Longitude : ☐ + (est) ☐ - (ouest) ,

Commune :

Code Postal :

☐ **Autres cas (adresse, volume spécifique, ...)**

3. Périodes d'activité

Activité permanente

▪ Jours et plages horaires souhaités (*heures locales au format 24h*) :

▪ Date souhaitée de la mise en œuvre de l'activité :

Exploitation nécessitant une hauteur de vol supérieure ou égale à 120 m

Date : Heure de début du vol : Heure de fin du vol :

(heure locale, au format 24h)

(heure locale, au format 24h)

4. L'aéronef (si la hauteur demandée est supérieure ou égale à 120 mètres)

Constructeur :

Modèle :

N° de série :

Classe :

Masse maximale prévue pour les vols : kg

5. Argumentaire à l'appui de la demande